Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION C - NO. 102,480 - MME J. FAHEY ET ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS.

ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS.

Conformément et en wertu d'un jugetiment et ordre de l'homorable Cour Civille de District pour la Paroisse d'Original dans l'affaire initiulée Mme J. Fahey et als vs. Stephen Fahey et al, le dit purpenent lu et rendu en cour siégeante le 19 février de l'asse et angle et signé le 19 février d'unitial le Bourse des l'avent et les oldes l'il y en a, en un, ou un et des Propriétes Foncières, 311 rue Baronine. JEUDI, le 3 avril iiid3, la propriété par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis, les decrite à savoir:

En certain terrain, avec toutes les balisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, prisilèges, prescriptions et dépendances prisilèges, prescriptions et dependances prisilèges prescriptions et dependances prisilèges prescriptions et dependances propriété el tous les droits, voies, servitudes, prisières, prescriptions et dépendances y apparienant ou de guerque façon en dépendant, situe dans le Premier District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Palmyra, Cleveland (anciennement Gasquet), Broad et White: le dit terrain étant situé dans une subdivision est désigné par la lettre B sur un croquis annexé à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 22 juillet 1882, borné par les rues Palmyra, White, Cleveland (anciennement Gasquet) et Jane Alley; d'après lequel croquis le dit terrain est désigné par le numéro un forme l'encoignure de la rue Palmyra, sur cent pieds de la rue Palmyra de la rue de la rue palmyra de la rue de la rue de la rue palmyra de la rue de la rue

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE Cour Civile de District, Partisse d'Orléans, Division D, No 102,750 Seccession de Samuel H. St. Martin

les droits de voies, privilèges et dé-pendances, qui y appartiement on en dépendant, saué dans le troisième di-strict de la Nouvelle-Oriéans dans l'Ilet No. 760 borné par l'avenue Esplanade, les rues berbigny, kerlerec et l'avenue Claiborne, le dit lot étant designé par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 3 novembre 1888, commençant à un distance de cent vingt trois pieds huit pouces du coin vingt trois pieds huit pouces du coin des avenues Espianade et Claiborne et des avenues Esptanade et Claiborne et quesure trente-quatre pieds cinq pouces de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de plus strement du dit acte, et pourvu de plus planade sur cent trente pieds de profondeur entre lignes paralèle et parte le numéros municipal fêzi avenue Esplanade, et consiste en une résidence simple à deux étages, contenant vestipule, saion librairie, saile a manger, cuisine, office, quatre chambres, salle de bain, gaz, électricité, égouts.

CONDITIONS—Un quart en plus da prix de l'adjudication, à l'option de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de plus strement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de l'acte de vente, ainsi que l'encante de l'acte de l'acte de vente, ainsi que l'encante de l'acte de l

CONFORMEMENT et en vertu d'un ordre de l'honorable cour civil de district de la paruisse d'Orléans, Division D, No. 102,750, dans l'affaire intitulée succession de Samuel H. St. Martin le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé a J. L. Onorato encanteur j'ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé a J. L. Onorato encanteur j'ordre al Bourse des propriètés foncieres, 311 rue Baronne le JEUDI, 27 mars 1913 à midl la proprieté décrit comme suit:

UN CERTAIN TERRAIN ainsi que toutes les hâlisses qui s'y trolivent et les droits de voies, privilèges et dépendant, saué dans le troisème district de la Mouvelle-Orléans dans l'ilet No. 700 borné par l'avenue Esplanade, les rues Lerbégny, Kerlerce et l'avenue Claiborne, le dit lot étant designé par la d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, ment de toutes les taxes d'état, de ville et toutes autres taxes pour l'année 1913 et payer toutes les dépenses pour les certificats necessaires ainsi que les montants dus au notaire pour le passage de l'acte de vente, ainsi que l'enregi-

VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE. SPECULATEURS, ATTENTION! MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE, Nos. 705-707 rue Elfonore.

Succession de Frank Franzello - No.

et ious les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville quelque façon qui en dependent, situe dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No. 84, borné par les rues Constance, Magasin, Eleonore et avenue Nashville, désigné comme terrain No, 16 et mesure 30 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur, étans le terrain le plus près de l'encoignue de la rue Constance, d'après le plan par W. E. Krumbhasr, architecte.

chaque côté.
Conditions—Un-demi ou plus comptant, le solde s'il y en a, représenté par
billet de l'acquereur payable en un an
après la date, garantis par hypothèque
et lien de vendeur sur la propriété, devant porter un intérêt à un taux de 8
pour cent par an à partir de la date de
l'adjudication jusqu'au patement, l'acte
devant contenir le pacte de non alienendo, le droit de rejeger, l'évaluation 5 pour
cent pour frais d'avocat en cas de procès,
et toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité; l'acquèreur devant payer en plus et e nsus du montant de son offre toutes les taxes sur la
propriétés pour l'année 1913, et les loyers devant être collectés par et appartenir au vendeur jusqu'à la date de
l'acte de vente qui devra être passé departenir au vendeur jusqu'a la date de l'acte de vente qui devra être passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, aux frais sie l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du montant de l'adjudication qui sera un acompte du prix d'achat. La dite propriété desent être assurée par l'esquéreur et le ou prix d'achai. La dite propriété de-vant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être trans-férée au porteur du billet, laquelle pro-priété foncière est décrite ci-dessus. mars8,9.16,23,30av6,8

listicles de serdrities, et l'assimatori par l'acquéreur le toutes les taxes pour l'année 1913 en sus et en plus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur qui payera pour tous les certificats devant Andrew Hero,

W. S. HERO, Avocat. fev23mars2,9,16,23,27

VENTES A L'ENCAN Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour spéculateur. Cottage double-Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Succession de Loretta Gorman, épouse décédée de Frank J. Hazard, et de Frank J. Hazard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE d'ORLEANS — No. 102,784 — DIVISION C.

Succession de Frank Franzello — No. 163,171 — Division C — Cour Clivile de District pour la Paroisse d'Orléans.

DAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.— Bureau No. 904 rue Gravier.—MARDI, le 8 avril 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baroine, en vertu de et conformément à lun ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 5 mars 1913, dans l'affaire ci-dessus initulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Fèlicité, et désigné comme terrain No. 8 sur un plan dressé par les rues de porte de l'homa. E de l'estité de la Nouvelle Orléans, dans l'ilei borné par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Fèlicité, et désigné comme terrain No. 8 sur un plan dressé par let sus les droits, voies, servitudes et l'estité de la Nouvelle Orléans, dans l'est de la Nouvelle Orléans, dans l'ilei borné par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Fèlicité, et désigné comme terrain No. 8 sur un plan dressé par let deposé dans le bureau de Thomas privilèges qui y appartiennent ou de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Nouvelle Orléans, Division C, daté et signé le 19 février 1913, dans l'affaire ci-des un certain avec toutes les bâtiste dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilei borné par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Fèlicité, et désigné comme terrain No. 8 sur un plan dressé par let deposé dans le bureau de Thomas privilèges qui y appartiennent ou de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 19 février 1913, dans l'affaire ci-des les propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 19 février 1913, dans l'affaire ci-des l'es propriétés foncières propriétés PAR W. H. FITZPATRICK, Encante et depose dans le bireau de momas Layton, ancien notaire, comme pian No. — du livre de plans No. un. Le dit plan No. 8 mesure 32 pleds, 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 128 pleds entre lignes paralléles.

La dic propriété étant désignée par le No. municipal 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Les améliorations comprendent un cot gnuic de la rue Constance, d'après le plan par W. 2. Brumbhaar, architecte. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 705-07 rue Eléonore, contenant cinq chambres, chambre à bain, alcoves et égout de chaque coté. Conditions—Un-demi ou plus comptant, le solde s'il y en a, représenté par billet de l'acquéreur payable en un an levers deurnt de la vente Les billet de l'acquéreur payable en un an levers deurnt de la vente Les levers de la vente l'encanteur au moment de la vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, qui payera pour tous les certificats devant Andrew Hero, Jr., notaire.

W. S. HERO, Avocat. mars13,16,23,30av6,13,17

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

successions de Frank Heim et de Mme Margaret Elizabeth Klink, épouse prédécédée du dit Frank Heim.

No. 103,300 — Cour Civile de District, Di .. vision C -- Consolide.

Propriétés de valeur d'un bon rapport, dans le Sixième et Septième District. Nos. 2909 et 2911 rue Colisée Nos. 3813 et 3815 rue Magasia

DAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido — JEUDI le 27 mars 1913 à la Bourse des Propriétés Fonciè-

un dépôt de dix pour cent du prix d'addeparted out of the control of the c

J. B. ROSSER, JR., 808 rue Perutus fév23mars2,9,16,23,27. 808 rue Perdido

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Julia Theresa Mecker, épouse décédée de J. J. Mecker.

an, entre l'Exposition boulevard et la rue Calhoun.

A. l'encan JEUDI, le 20 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foscières, No. 311 rue Baronne.

N. J. CLESI, Encanteur — En vêrtu d'un ordre signé le 13 novembre 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Cavile de District, Division A, et d'un ordre signé le 14 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Cavile de District, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus initulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

décrite à savoir: Une certaine parcelle de terre avec. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième Dis-trict de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 28 de Burtheville, borné par la ligne intérieure de la partie supérieure du City No. 28 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park, actuellement connu comme Parc Audubon, et par les rues Magasin, Calhoun et Live Oak (actuellement Coastage) mesurant cent treize pieds, huit pouces de face à la partie supérieure du City Park (ou Parc Audubon) sur une profondeur entre lignes parailèles et Lace sur la rue Magasin de cent quarante trois pieds six pouces et six lignes, laquelle dite parcelle de terre est composée du tout des terrains désignés par les numéros sept, huit, neuf et dix sur un plan dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884, annexé à une acte de vente par Chanles A. Denis à Daniel B. Fairchild, passé devant George C. Préot, anchen notaire dans cette ville, lé 28 Août 1884; et de la plus grande partie du terrain désigné par le numéro onze sur le dit plan, adjacent les dits terrains numeros sept, huit, neuf et dix dans le fond mesurant dix pieds de largeur s'étendant à travers le dit lett, à partir de la rue Magasin, et, est pris du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain No. onze et du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain numéro vingt-quatre, qui fait face à la rue Constance. Les améllorations consistent d'une maison

camoun du terrain numero vingt-qua-tre, qui fait face à la rue Constance. Les améliorations consistent d'une maison seule à deux étages, contenant à peu près seize chambres, etc. commodités modernes, et comme par le No. munici-pal 735 Exposition Boulevard. pai 735 Exposition Buttlevard.

2. Un certain terrain avec toutes los batisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieur du Parc Audubon et par les rues Camp, Magasin et Calhoun; le dit terrain est désigné par le numéro un et mesure vingt huit pieds, cinq pouces de face sur la ligne intérieure du Parc Audubon, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Magasin et entre lignes parallèles de cent trente pieds, le tout suivant un plan fait par A. De Armas, voyer, daté le 21 avril 1881 et attaché à un acte passe deavri 1881 e attache a un acte passe devant George C. Préot, ancien notaire, le 27 septembre 1884. Les améliorations qui s'y trouvent, consistent en une résidence double à deux étages, contenant huit chambres de chaque côté et connue par les Nos. municipaux 801-803 Exposition Boulevard. 2. Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième Dis-trict de cette ville, dans l'ilet No. 29 de Burtheville, borne par la ligne infe-

trict de cette ville, dans l'îlet No. 29 de Burtheville, borne par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park (ou Parc Audubon) et par les rues Magasin, Calhoun et Camp, commenant à une distance de soixante trois pieds, huit pouces de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesurant cinquante pieds de face sur la dite ligne inférieure du Parc Audubon sur cent trente six pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, comprenant le tout du terrain numéro quatre, qui mesure vingt huit pieds, cinq pouces de face sur le dit Parc Audubon, et les vingt et un pieds sept pouces adjacents. face sur le dit Parc Audubon, et les vingt et un pleds sept poures adjacents, de face sur le dit Parc Audubon du terrain numéro trois, le tout sur la sus dite profondeur, les dits terrains numeros trois et quatre étant en conformité avec un plan du dit flet fait par Arthur. De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884 et annezé à un acie de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, notaire, le 24 septembre 1884, la ligne du fond de la dite parcelle de terre, adjacente à la ligne de celle de terre, adjacente à la ligne de côté du terrain No. vingt quatre sur le dit plan. Les améliorations consistent d'une maison de rapport double à deux étages, contenant corridor et huit chambres de chaque côté et connue par

les Nos. municipaux 809-11 Exposition Boulevard.
4. Un cortain terrain avec joules les 4. Un ecrtain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle dans le Sixième District de la Nouvelle Orlèans dans l'illet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partite supérieure—du City Park ou Parc Audubon, et par les rues Camp, Magasin et Calhoun, désigné par le No. vingt quatre sur le dit pian de Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, ancien notaire, le 27 septembre 1884; le dit terrain No. vingt quatre commençant à une distance de cent trente six pieds, six pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesure vingt six pieds six pouces quatre lignes de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesure vingt six pieds six pouces quatre lignes de l'encoignure de la rue Magasin. Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, le solde s'il y en a, en un crédit de un deux et trots avec représente. tant à l'option de l'acquereur ou des acquereurs, le solde s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans, représenté par biliets portant un intérêt à un taux de sept pour cent par an, à partir de la date jusqu'au palement, garantis par lien de vendeur et hypothéques spéciale; l'actè de vente ou de ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, l'acquereur ou les acquereurs devant assumer en plus et en sus du prix d'achat toutes les laxes de l'année 1913 et ne devant avoir droit au loyer ou loyers à partir et laxes de l'année 1913 et ne devant avoir droit au loyer ou loyers à partir et après le jour de l'acte final que la vente sera passée confirmant l'adjudication devant James Boyd Grinage, notaire, à ses frais à lui ou à elle. Les acquéreurs sont aussi requis de poster un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Venie de succession.

Maison simple à deux étages No. 1663

Maison simple à deux étages No. 1663

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, 1910 per 191 sus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

I. l.e.—Sud-est quartier du nord-ouest quartier (terrain marécageux) de la section No. 11 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 Est, dans le territoire du district nord-ouest, contenant 40 et 46-100 acres, d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

2. La demie ouest du quartier nord-ouest de la section No. 36 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est, dans le territoire du district sud-ouest, contenant 80 acres d'après le plan offit.

SAMEDI, le 22 mars 1913 à 11 heures dans le territoire du district sud-ouest, contenant 80 acres d'après le plan offit.

Un buffet à glace, une table de centre: contenant 80 acres d'après le plan offi-ciel de voyer des diles terres dans le bureau des terres d'Etat. Conditions—Comptant; l'acquèreur de-vra assumer toutes les taxes de l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adju-dication et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire. Un dé-pôt de dix pour c'ent du prix d'adjudica-tion sera requis au moment de l'adjudi-cation. LEONARD L. STERN, Encanteur

STAFFORD & ROBINSON, Avocats.

Encanteur

YENTES A L'ENCAN

Par ROBERT G. GUERARD.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE. Catherine Nogel et al. vs. Karl Thoma

et al - No. 163,636 - Cour Civile de District - Division E. Etant une partie des biens-fonds laissés var Catherine Thomas Sitt.

sera vendu à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières dans l'aprèsmidi de jeudi le 17 avril 1913. DES PROPRIETES DE CHOIX DU SIX-

JEME DISTRICT DANS LE QUAR-TIER RESIDENTIEL. No. 3541 rue Carondelet, coin de la rue Foucher.

Maison double comfortable, à deux stages — Large galerie devant, corri-ior de réception, salon, grande salle à manger, office, cuisine. 2d Etage oor de reception, saion, grande saite a manger, office, cuisine. 2d Etage — Trois grandes chambres à coucher, chambre à bain moderne, bâtisse en ar-rière à deux étages joint par une allée, avec deux chambres à coucher, garage,

No. 3527 rue Carondelet. Cottage simple adjacent — Corridor, salon, chambre d'habitation (sitting room), salle à manger, deux chambres à coucher, chambre à bain, bâtisse en arrière à deux étages avec cuisine et deux chambres à coucher.

No. 1108 rue Peniston.

Maison à deux étages avec quatre chambres sur l'arrière du terrain; en-trepoi et écurie sur le côté; passage pour voitures, et jardin. En vertu de et canformément à un jugement de la Cour Civile de District jugement de la Cour Civile de District pour la Parotese d'Orléans, daté le 14 février 1913 et signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E dans l'af-faire ci-dessus initiulée, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Pro-prièlés Foncières, No. 211 rue Baronne, dans l'après-midi de JEUDI, 17 avril 1913, la propriété ci-après décrite à sa-

1. Une certaine parcelle de terre avec les ameliorations ent

comptant, et la balance du dit achat de-vant être représentée par billets hypo-thécaires, portant sept (7) pour cent d'intérêt, devenant dus dans un et deux

MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARTZ et DUFOUR & DU-FOUR, Avocats, mars16,23,30av6,13,17

Par STERN & GUMBEL, Ltd. ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sophie Castauer vs. Georges Castauer - No. 92,603 - Cour Civile de District - Division B.

Au plus haut et dernier encherisseur JOLI COTTAGE SIMPLE Construit sur un terrain de 129x110 2710 S. Claiborne, encoignure Quatrième. L'ENCAN MARDI 8 AVRIL A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES

FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE. DAR STERN & GUMBEL, LTD.-L. Stern, Encanteur.—Il serà vendu à la date aux enchères publiques en vertu d'un ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 février 1913 et d'un jugement signé en our ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de pred D. Amg. juge de la cour civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus inti-tulée et numérotée la propriété sui-vante décrite à savoir:

- Quatre certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatri-ème District de cette ville dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Quatrième et l'avenue Washington, ces dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent, chacun 32 pieds trois pouces de face sur la rue Claiborné sur une de face sur la rue Claiborné sur une de face sur la rige Claidorne sur une profondeur de 110 pieds entre lignes pa-rallèles. Le lot A formant l'encoignure des rues Claiborne et Quatrième. Les améliorations sont connues comme No. 2710 rue S. Claiborne et consistent en un cottage simple contenant duatre cham-bres, hangar, etc. Conditions—Comptant; l'acquéreur de-Conditions—Comptant; l'acquereur de-vant assumer les taxes pour l'année 1913. Les loyers dûs sur la propriété vendue devant appartenir aux vendeurs jus-qu'à ce que. L'acte de vente soit pas-sée acte de vente devant George Montgomery, notaire, aux frais des acqué-reurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STERN & GUMBEL, LTD.,

Encanteurs WOODVILLE & WOODVILLE et GEO. UNTEREINER, Avocats. mars5,9,16,23,30av6,8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sylvester Nicholas vs. Henry Ourse. PREMIERE COUR DE CITE de la Nou-Savoir:

Un buffet à glace, une table de centre;
cinq châises; un garde-manger, une
toilette, the armoire à glace; une toilette à glace, un lavabo à glace, esc. Saisie dans le procès ci-dessus in-titulé ét numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant.

Conditions—Comptant. P. McGILL, Constable, Première Cour de Cité de la DANIEL WENDLING

VENTES A L'RUCAN

ANNONCE MEMCIANIST

600 Avenue Esplanade, Cain de la rus Chartres. iques à trais étams ares

necession de Mine Fannie Oliver, veute ristide Ricavenu — No. 182,422 — Cour Civile de Bistrict, 181-vision A.

DAR RAMSEY & DANZIGER - C. A. PAR BAMSEY & DANZIGER — C. A. Hamsey, Encanteur, burean Mi rue Carondelet — JEUDI, le 10 avril 1803, à midi, à la Bourse des Prapriétés Ruecières, No. 311 rue Baronne, sera vendue en vertu et conformément à un ordre, le dit ordre daté et aigné le 4 mars 1813 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus installée et numeruéée, et qui m'a ése adresas la spannione. et qui m'a été adresse, la propriété ca-après décrite à savoir: Un certain terrain avec les bâtisses et Un certain terrain avec les battises et améliorations qui s'y trouvent et auntes les dépendances qui y appartiement, situé dans le Deuxième District de ceste ville dans l'îlet No. 1d, homé par l'avenue Esplanade et les rues Chartres, hoyale et Barracks, et mesure 26 péeds 6 pouces de face à l'avenue Esplanade sur 100 pieds 7 pouces (films am manns. Au 109 pieds 7 pouces (blus on moins) de profondeur et face à la roc Chartres. Conditions—Comptant; l'acquereur de-vra assumer les taxes de 1913, payer

yra assumer les autos de vant Bolia Tichenor, notaire. ∢'n deset de e pour cent sera requis au misment l'adjudication. mars9,16,23,30av6,10 ANNONCE JUDICIARDE.

e'n desion de dix

Vente de Partage sans limbe ou réserve Collage double, contenant & ch Nos. 2425-27 rue St. Thomas les rues Première et Soci

John Michel, Exécuteur Testamentaire vs. Joséphine Ehrhard et al.

Court first parcelle de lettre avec and the second of the COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 193,669 — In-vision B — JEUDI, le 27 mars 1913 à modi

d'intérêt, devenant dus dans un et deux aus à partir de la date d'adjudication, et portant une hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir le pacte de non allenando et une provision de dix (10) pour cent. Les frais d'avocat sur les dits billets, si non payés lorsqu'ils seront dus, et si les dits billets sont placés dans les mains d'un avocat pour être collectés, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquereur devra déposer avec l'encanteur dix (40) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devra payer l'acte de vente devant Philip Gensler, Jr., notaire.

MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARTZ et DUFOUR & DU-FOUR, Avocats.

marsi6,23,30av6,13,17 blique la propriété ci-après decrite a Un certain terrain avec toutes les ba-

usses et améliorations qui s'y trouvest et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en déjendant simé dans le Troisième District de cette ville dans l'Îlet 179, borné par les rues alvar (anciennement Jeanne; Royale, Damphine et Bartholemew, désagné comme terrain No. 3 sur un plan de L. H. Filié, voyer, daté le 9 mars 1857, et déposé dans le bureau de E. Bours, notaire, et mesurant 22 pieds de face à la rue Alvar sur un profondeur de 118 taire, et mesurant 32 pieds de face à la rue Alvar sur un profondeur de 119 pieds 4 pources et 3 lignes.
Les améliorations consisient en un joh cottage simple reuré avec tent en ardoises, avec entrée pour voitures, corridor, quatre chambres, cuistoe, grande arrière cour, hangar, jardia, etc., et connu par le numéro municipal 711 rue Alvar.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du jarix de son offre les taxes de 1913, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Char-

de son offre les taxes de ros, es payer pour l'acte de vente devant F. D. Char-bonnet, notaire. L'acquéreur, devant avoir possession des loyers à partir de la date que l'acte de vente sera sursé. Dix pour cent du prix d'achait devant être déposé au moment de l'adjudication ne portant aucun intérét.

JAMES F. KEENEY. mars2,9,16,23,30avril1,2

AVIS DE SUCCESSIONS

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 72,509 — Division C — Avis est par le présent duané aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Walter R. Stauffer et William E. Stauffer, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Tar ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DENEGRE & BLAIR, Avocats. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,419 — Bi-vision B — Attendu que le Hibernia Bank and Trust Company, a pré-sente une pétition à la cour dans le but sonte une petrion a la cour dans le sur d'obtenir des lettres enécusiones, da-tives, testamentaires dans la succession de John Rellly, décédé intestat; asts est par le présent domé à lous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire les dix jours les raisons uelles il ne serait pas fait drutt à la pre petition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Graffier.

RICE & MONTOOMERY, Avecus.

Succession de Nime Phillippina Zim

lee, veuve de Jacob Bertz. COUR CIVILE DE DISTRICT pour COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcisse d'Orleans — No. 182,867 — Division B — Avis est par le présent danné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente motification. les raisons (s'ils en ont ou peuveut en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Hertz, exécuteur lestamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL. Greffer.

VENTES A L'ENCAN

Par RAMSEY & DANZIGER ParKERNAGHAN&CORDILL

ANYONCE JUBOCIAIRE. DELX BONS TERRAINS A BATIR

l'Angle des rues Delachaise e Willow ET

Cottage Simple sur les Ter rains en Arrière NO. 3425 RUE WILLOW

estan d'Alphonse Chan MIAG COUR CIVILE DE DISTRICT PUUR LA PARDISSE d'URLEATS.

DAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. PAR RENAGHAN ET CORDILL, W. A.

Eermaghan, encanteur, bureau No.

20 rue Carundelet, JEUDi le 3 Avril
1903 à môn, à la Bourse des Propriétés
Foncaires No. 311 rue Baronne, sera
vendue, à l'enchere publique en vertu
d'un ordre daté le 25 février 1913 de
l'Bon. Gou. H. Theard juge de la susdue Cour, Davision E, dans l'affaire cidessus, manulée la propriété ci-après
Ofernie à savoir.— Oferroe & sevent -

form certains terrains avec toutes les latisses et méliorations qui s'y trou-west, drutts, voces, privilèges, servituammines et amelhorations qui s'y trouwent dructs, votes, privilèges, servitades et avandages y appurienant ou de
quelque façen en dépendant, situés dans
le Saxième fustriet de cette ville, dans
le Sexième fustriet de cette ville, dans
l'une compers entre les rucs Delachaise,
l'antiques par les Nos, vingt et un et
vingt-deux sur un croquis fait par
George l'e Armas, voyer, daté le 13
juriser fiblé, amarité à un acte passé devant Benjamin (sty. nucure dans et pour
cette Furoasée, le ib Mars 1905, les dits
levrants messurant, d'après de dit croquis, chacun ib pieds de face à la rue
l'elenchaise soir cent vingt trois (123)
pieds de grofondeur entre lipmes paralléles. Ferram No. vingt-deux forme
l'angle des rucs willou et Delachaise,
l'angle des rucs willou et Delachaise,
l'angle des rucs willou et Delachaise,
l'angle des rucs deventiels de la prosecute doune et paris devant les dits
serrants, et servant mitoyemement avec
d'autres berrants dans l'illet faisant face
à la pur le Belletaise.

No. 282-282 — Cour Civile de District mesurant chacun trente pieds de face grant la Parcusse d'orieans, Division D

Par albert Paul, Encanteur, Bureau entre lignes parallèles de cent quinze pieds, et il. Un certain terrain avec toutes les batisses et améliorations qui sy trouvent cour sucreur d'an pagement lu et rendu en corr sucreanne be 14 feuver 1913 et course d'appendances y appendances par le No. 2011 et toutes les dépendances y appendances par le No. 2011 et toutes les dépendances y appendances par le No. 2011 et toutes les dependances y appendances par le No. 2011 et toutes les des dependances y appendances par le No. 2011 et toutes les des des parties de la course samé en com suspende le 29 fevrier 1922 par l'Hon. Porter Parker, juge de la dour divide de Dastriet, Division D. Jour effectuer un partage dans l'af-laire ci-dessus minuiles à savoir: faire ellection un partage dans l'aflaire el-dessais minumbee à savoir:

In certain berrain et améliorations
qui s'y insurent, etc., stude dans le
liceumeme leistroit de la ville de la Nouleile ericans, dans l'liet 541, horné par
l'avenne clarrellion, et les rues Toulouise, lauval et St. Pierre, legnel dit terrain est désigné par le No. il sur un
j'am par l'ognet à Crannon, voyers, délouise dans cette ville, comme plan No.

A. et messure ib pacets de face sur la
rue luvad, sur une profondeur de 120
poeds, i proces, entre lignes paralleles,
Les médicandons consiste en un cotlec, comme comme No. 40 rue David.

Cendutions—lomptant: l'acquéreur devia assumer les taxes pour l'année 1913.

L'acte de venne aux frais de l'acquéreur, devant Bolin A. Tichenor, notaire,
la dépété de 90 pour cent sera exigé
au moment de l'aumémenteur.

n derst de 19 pour cent in moment de l'adjudication. Les dimares à le sain

Par J. L. ONORATO

ANNONCE ALBOCIAIRE.

Cour Civile de Mistriet nour la Paraiss C'Orbinate, Division D - No. 102.521.

OUNFORMEMENT et en vertu d'un jupement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'oriémes, Invision "D." dans l'affaire namilée John Andrew Jarison Nelson vs. Frank Smith et als, dossier No. Nelson Le du jupement lu et rengiu en cour siégemée le 5 Février 1913 et signée en cour siégemée le 5 Février 1913 et signée en cour siégemés le 11 Février 1913 et le du ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrurai en vente à l'enchère randouns Jeune le 30 Mars 1913 à metiche che sergemen e la revier ario ci-le cht serdre adressé à J. L. Diocrato, encanteur, l'affrurai en vente à l'enchère publique, Jeuni le 30 Mars 1913 à mid-à la Bourse des Proprietes Footières "No. 311 rue Baronne la propriété ci-1. UN CERTAIN TERRAIN avec tours

1. UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les hansses et améhorations qui s'y trouvent et huntes les dépendances y apparaement, sainé dans le quatrième District de cette ville, dans l'het No. 46 horné par les rues Soraparis St. Thomas, housseau et Première, sur un croques annessé à un acte de vente par Robert Layton à John Commaskey, passé devant le seu Thomas Layton notaire le 4 décembere 1854. Suivant lequel croques le dit herrann on parvelle de lerre para, sur une profondeur de cent vingi pods, deux ponces et quatre lignes su poens, denne ponces et quaure agnes sur
la lucie hasse, cent vingt deux pteis
deux ponces sur la lucie de haut et
trente ponte sept ponces dans le fond.
Les ameliorationis consistent d'une maison senie en lous commi comme No. 532
rue Soragaru, Lante au Nick Patterson
Social Chial et contient à peu près 5
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pachambres.

f) do prix d'achet su moment de fination avec l'encanteur et de-insumer les taxes de 1913. Les acrès de vente de-vant Félix J. Drey-Rous, notatre, devant étre panés aux frais des acquéreurs. l'Hiscasseur, rue Gravier 910.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur amé-Horée du Troisième District, portant les Nos. municipaux 2013-2015 rue La-peyrouse, entre les rues N. Johnson et N. Galvez.

Poydras Momestead Association vs. Albert S. Demoruelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT DOUR IN PA-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Oriéans — No. 103,492 — En
vertu d'un writ de saisie et de vente qui
m'a été adressé par l'Honorable Cour
Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus initulée,
je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières. No. 31 rue Baronne, entre les
rues Union et Gravier, dans le l'remier.
District de cette ville, JEUDI, le 3 avril
1913 à midi la propriété ci-après décrite
à savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un certain terrain avec toutes les bâttisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Urléans dans l'liet compris entre les rues Lapey-rouse, N. Galvez, N. Johnson et Onzaga, désigné comme terrain No. quatre dans l'liet No. 1077 sur un croquis et certificat de voyer fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 8 septembre 1911, annexé à un acte de vente par le United States Land Company, Ltd., au Poydras Homestead Asy'n, passé devant J. Cuneo, notaire, le 13 octobre 1911; d'après lequel le dit terrain mesure trente trois pieds et trois lignes de face trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Lapeyrouse la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, six pouces et deux limnes. Saisie dans le procès ci-dessus.

Saiste dans le prices cr-densus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP, Sherif Civil, Paroisse d'Orleans.

ERASTE VIDRINE Avocat pour le demandeur. mars: 4,8,16,23,30av3

partenant, situé dassa le Sixième District de cette ville désigné par le No. douze dans l'Het No. 669, borné par les rues Willow, Claiborne, Milan et Général Taylor, exposé sur un croquis para-sraphé "ne varietur," et annexé à un acte passe devant P. J. Dreyfous, no-laire, le 22 juin 1895. Suivant lequel croquis, le dit terrain s'étend à une dis-tance de cent cinquante pieds de la rue Milan et mesure trente pieds de face sur la rue Willow sur cent cinquante. sur la rue Willow sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes paral-

Saiste dans le proces ci-dessus.
Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix

Sherif Civil de la Paroisse d'Orleans. FELIX J. DREYFOUS, Avocat pour le demandeur. févis,21,28mars7,14,19,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur amélierée, du Sixième District, portant le No. municipal 5515 rue Hurst, entre les rues Joseph et Octavie, terrains

The Barber Asphalt Paving Company vs. William Freret et als. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA POUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Oriéans — No. 102,731 — En vertu d'un writ de saiste et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 3 avril 1913, à midi la propriété ciaprès décrite à savoir:

Un certain terrain et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième Disy trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans

trict de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme terrain No. 15 dans l'Îlet No. 422, borné par les rues Hurst, Joseph, Octavie et Si. Charles, et mesure, rinquante pieds de face à la rue Hurst sur cent vingt pieds de profondeur. Saiste dans le procès ci-dessus. Conditions—Complant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Shérif Civil de la raroisse d'Orléans. LOUIS KNOI Shérif Civil de la Paroisse d'orléa E. J. THILBORGER et L. M. JANIN, Avocats pour le demandeur. mars1,7,14,21,28avril2,3 d'Orleans.

ANNONCES JUDICIAIRES

Scragaru, Lasee an Nick Patterson Schambres.

2. The S. CERTAINS TERRAINS, average devision A.— Ce cas arrive pour être juré sequences les hédisses et améliorations qui e'y brouvent et hostes des dépendances proposer de ville dans l'het No. 39 berné par les rues Rousseau, Jack, sem. Telouppenoules et Philip, désignés par les lettres "E." "G' et "H' sur un croquis l'air par les lettres "E." "G' et "H' sur un croquis l'air par les lettres "E." "G' et "H' sur un croquis l'air par les lettres "E." "G' et "H' sur un croquis l'air par les lettres "E." "G' et "H' sur un croquis l'air de remaine de Armas, dépué voyer de ville dané du 22 Mars 1888. Lesquels dits terrains mesurent ci-après à sanvie. terrain E. vingt quaire pordès de fare sur la rue profuneur de cent ciaquante neuf pécils, dix ponces et trois lignes caure lignes parallèles; le train "G' vingt picès de l'acc sur la rue geoluneur de cent ciaquante neuf pécils dix ponces et trois lignes caure lignes parallèles; le train "G' vingt picès de l'acc sur la rue leurain en l'air par les des le l'acc sur la rue le des lettres caure lignes parallèles et trois centre lignes parallèles, et qui l'est appointé curateur du ci-après en manienne sur une profondeur de cent campanne neuf pécis dix ponces et trois centre lignes parallèles et trois centre lignes entre lignes parallèles et trois centre lignes pour cent (in partire l'interdit, et que des lettres de cruzieur et de l'interdit, que l'interdit sera le proposité surintendant de l'interdit pur les riais de ce procès devrant et est appointé surintendant de l'interdit que l'interdit est paris de ce procès de vrant et est

Pour copie conforme